

## L'ambition du Colloque...

### Un croisement des points de vue entre DRH, magistrats et spécialistes du Droit social...

En dépit de la simplicité apparente de la règle « à travail égal, salaire égal », la construction jurisprudentielle soulève les interrogations légitimes des responsables des ressources humaines, comme des théoriciens du droit.

Ces interrogations sont multiples. Certaines découlent de la simple nécessité de se conformer au droit (Comment doit-on concevoir la structure des rémunérations ? Comment la négociation collective interfère-t-elle avec la règle « à travail égal, salaire égal » ?...). D'autres sont dictées par des impératifs stratégiques (Jusqu'à où peut-on aller dans les pratiques d'individualisation des rémunérations ? Quels « éléments objectifs » pour justifier une différence de rémunération ? Sous quelles conditions une prime ou un bonus sont-ils valables ? Peut-on rémunérer les compétences d'une personne ?...).

D'autres enfin procèdent d'une réflexion sur les évolutions juridiques : Quel est l'avenir de cette règle d'égalité ? ...

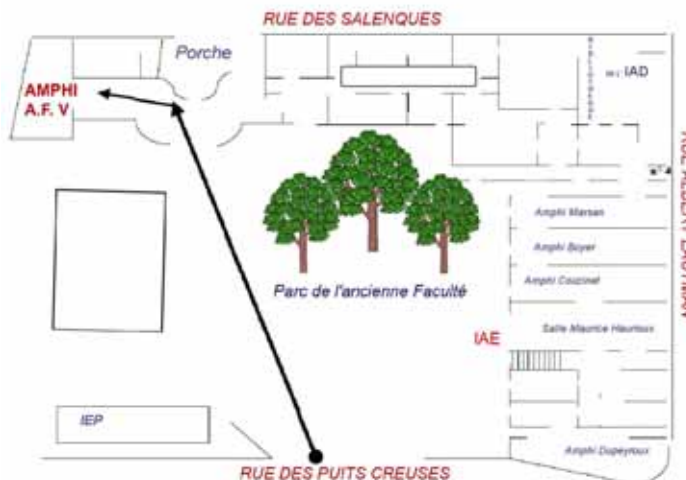
Autant de questions qui appellent un dialogue entre juristes et responsables des politiques de rémunération

Contribuer à ce dialogue est le but de cette journée qui réunit quelques unes des personnes régulièrement confrontées à cette question : magistrats, avocats, DRH.

Nous avons souhaité faire de cette rencontre, une « **Journée Michel Despax** », en hommage au fondateur de l'École toulousaine de Droit du travail, coauteur avec son ami Jean Pélissier, de l'un des premiers ouvrages de « Gestion du personnel ».

Thérèse AUBERT - MONPEYSSEN

Bruno SIRE



### Amphi V (ancienne Faculté)

#### Accès à l'université

- De la Gare Matabiau :  
Prendre le métro vers le centre ville (direction Basso Cambo) et s'arrêter au Capitole, traverser la place du Capitole, et prendre la rue des Lois.
- De l'Aéroport :  
Prendre la navette direction Compans Caffarelli  
S'arrêter soit à Compans Caffarelli (arrêt le plus proche de l'université), prendre la rue Lascrosses. Soit à Wilson (arrêt centre ville) traverser la place du Capitole, et prendre la rue des Lois.
- En voiture :  
Parking Capitole

#### Quelques hôtels à proximité

- Hôtel Mercure Saint Georges, \*\*\* rue Saint Jérôme.  
Tél : 05 62 27 79 79
- Hôtel des Beaux Arts, \*\*\* 1 Place du Pont neuf.  
Tél : 05 34 45 42 42
- Capitole Hôtel, \*\* 10 rue rivaux. Tél : 05 61 23 21 28
- Hôtel Royal Wilson, \*\* 6 rue Labéda : Tél : 05 61 12 41 41
- Hôtel Anatole France, \* 46 pl A. France (près de l'Université) Tél : 05 61 23 19 96
- Hôtel des Arts, Ibis rue Cantegril (près du Musée des Augustins) Tél : 05 61 23 36 21

**LIRHE**  
Laboratoire Interdisciplinaire de recherche  
sur les Ressources Humaines et l'Emploi

5 octobre 2007

**ESDPAX**

**MICHEL**

Politique de rémunération  
et égalité salariale

En partenariat avec  
**Entreprise & Personnel  
Rémunération Globale  
AFDT**

**UT1**  
Université Toulouse 1  
2 rue du Doyen Marty, 31042 Toulouse Cedex 9  
Tél : 05 61 63 38 62 / 05 61 63 38 63

## « Politiques de rémunération et égalité salariale »

**9h30 :** Petit Déjeuner

**10h00 :** Accueil  
Henry ROUSSILLON, Président d'UT1  
Bernard BEIGNER, Doyen de la Faculté  
de Droit de Toulouse

**10h15 :** Ouverture des travaux :  
Jean PÉLISSIER, Président Honoraire  
de l'AFDT  
Bruno SIRE, 1<sup>er</sup> Vice- Président d'UT1

**10h30 - 12h30 :** L'apport de l'arrêt Ponsolle  
*Président de séance :* Bruno SIRE

Philippe WAQUET, Conseiller Doyen  
Honoraire de la Chambre Sociale de  
la Cour de Cassation :

**Les raisons de la jurisprudence  
Ponsolle**

Thérèse AUBERT-MONPEYSSEN,  
Professeur à UT 1 :

**Le principe d'égalité : Un principe  
structurant des politiques de  
rémunération**

*Discutants :*  
*Didier Aujoux, Directeur Finance et Analyse  
RH - AXA France*  
*Maître Michel SABATTE, Président École des  
Avocats Sud-Ouest Pyrénées.*  
*Damien DORÉ, Entreprise & Personnel*

**12h30 - 14h00 :** Déjeuner

**14h - 15h30 :** Onze ans de jurisprudence

*Président de séance :*  
Christophe LAVAL, Directeur Général  
Entreprise & Personnel  
Michel BLATMAN, Conseiller à la  
Chambre Sociale de la Cour de  
Cassation : **Les justifications d'une  
différence de rémunération**

Jean-François CÉSARO, Professeur à  
l'Université de Tours :  
**Non discrimination et égalité salariale :  
concepts et sanctions**

*Discutants :*  
*Jean-François PILLIARD, Directeur Général RH  
& Communication de Schneider Electric*  
*Maître BRIENS, Avocat au Barreau de Paris*

**16h - 17h30 :** Et maintenant ...

*Président de séance :* Antoine  
JEAMMAUD, Président de l'AFDT

Marie-Laure MORIN, Conseiller à la  
Chambre Sociale de la Cour de  
Cassation :  
**Le rôle de la négociation collective**

Antoine LYON-CAEN, Professeur à  
l'Université de Paris X Nanterre :  
**Vers la disparition de la règle  
d'égalité ?**

*Discutants*  
*Philippe Decressac, Directeur RH de la FNAC*  
*Denis FALCIMAGNE, Entreprise & Personnel*  
*Rédacteur en Chef de « Rémunération Globale »*

## Formulaire d'inscription

Journée Michel Despax,

**« Politiques de rémunération  
et égalité salariale »**

Organisée par le LIRHE

**vendredi 5 octobre 2007**

Amphi V (ancienne Faculté)

Toulouse

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Mél : .....

Fonction : .....

Bulletin à renvoyer au

LIRHE

Journée Michel Despax

Université Toulouse 1

2 rue du Doyen Gabriel Marty,  
31042 Toulouse Cedex 9

avant le **21 septembre 2007**

*chèque ou Bon de commande d'un montant de  
150€ (repas compris) libellé à l'ordre de  
l'Agent comptable de l'Université.*

Fax : 05 61 63 38 60

Mél : lirhe@univ-tlse1.fr

